



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Dépôté au Greffe du Tribunal
de l'Entreprise de Liège - Division Notaire

 Réservé
au
Moniteur
belge


24052812

18 MARS 2024

Greffe

N° d'entreprise : 0401 430 738

Nom

(en entier) : **Avient Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Melville Wilson 2, 5330 Assesse, Belgique**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs - Révocation de pouvoirs spéciaux - Délégations de pouvoirs pour accomplir les formalités légales

Extraits des résolutions unanimes et écrites des actionnaires adoptées le 31 janvier 2024, conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations:

"Les Actionnaires mettent fin au mandat d'administrateur de M. Christoph Palm à dater du 1 février 2024. Les Actionnaires remercient M. Christoph Palm pour sa contribution aux affaires de la Société.

Conformément aux dispositions légales applicables, une décharge de responsabilité sera accordée à M. Christoph Palm pour l'exercice de son mandat d'administrateur et celle-ci sera inscrite à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires des actionnaires de la Société, qui approuvera les états financiers de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 et les états financiers de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les Actionnaires accordent une décharge provisoire à M. Christoph Palm pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société.

[...]

Les Actionnaires nomment M. Philip Van den Brande en qualité de nouvel administrateur de la Société, avec effet du 1 février 2024 et pour un terme de six ans qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2029 pour délibérer sur les comptes annuels 2028 de la Société. M. Philip Van den Brande élit domicile au Route de Bastogne, 19 L-9638 Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg. Le mandat de M. Philip Van den Brande est exercé à titre gratuit.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, par le conseil d'administration et par chaque administrateur agissant seul, qui n'a pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration.

En conséquence de la nomination qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des trois membres suivants:

- M. Holger Kronimus ;
- M. Philip Van den Brande; et
- Mme Muriel Hélène Buchet.

[...]

Les Actionnaires confèrent un pouvoir spécial à Mme Jeanne Adam et M. Stanko Radoman, chacun faisant éléction de domicile dans les bureaux du cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, Belgique, chacun pouvant agir seul et se faire substituer, en vue de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication des présentes résolutions aux Annexes du Moniteur belge et, le cas échéant, pour la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, via tout greffe ou guichet d'entreprises."

Extraits des résolutions écrites et unanimes du conseil d'administration, adoptées le 1 février 2024, conformément à l'article 7:95, alinéa 2, du Code des sociétés et des associations:

"Par décision du 7 février 2023, le Conseil a donné tous pouvoirs à M. Michel Dequidt, en sa qualité de Manager en Ressources Humaines, pour accomplir, au nom et pour le compte de la Société, agissant seul, les actes, démarches et transactions relatifs aux ressources humaines (la « Procuration »). La Procuration a été publiée aux annexes du Moniteur Belge le 1 mars 2023.

Le Conseil décide de révoquer la Procuration avec effet immédiat. Le Conseil remercie M. Michel Dequidt pour sa contribution aux affaires de la Société.

[...]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Le Conseil confère un pouvoir spécial à Mme Jeanne Adam et M. Stanko Radoman, chacun faisant élection de domicile dans les bureaux du cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, Belgique, chacun pouvant agir seul et se faire substituer, en vue de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication des présentes résolutions aux Annexes du Moniteur belge et, le cas échéant, pour la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, via tout greffe ou guichet d'entreprises."

Stanko Radoman
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).